



# Bulletin des Apiculteurs de l'Eure

Bulletin gratuit à l'attention des Apiculteurs Adhérents



**GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'EURE**  
**SECTION APICOLE**

Jun 2017

# Table des matières

## Dans ce numéro :

---

Le mot du Président	<b>3</b>
Les bonnes pratiques sanitaire	<b>4-5</b>
Tous ensembles contre la loque Américaine	<b>6-9</b>
Le point sur la lutte contre le frelon asiatique	<b>10-11</b>
Lutte contre le varroa : la méthode du retrait de couvain de mâles	<b>12-13</b>
Liste des Techniciens Sanitaires Apicoles	<b>15</b>
Le coin des annonces	<b>16</b>
Date de délivrance des produits anti varroa	
Appel de cotisation et commandes	<b>17</b>
Rétrocession des produits de traitements pour la varroase	<b>18</b>
Composition du bureau de la section apicole	<b>19</b>



## Le Mot du Président

A l'heure où seront publiées ces lignes, les récoltes de printemps auront été faites.

Les premiers commentaires entendus ici et là laissent à penser qu'elles auront été satisfaisantes.

Malgré un mois d'avril froid, les magasinères ont rempli les hausses du nectar rapporté par les butineuses si la colonie était suffisamment forte, et la miellée s'est poursuivie par les beaux jours de la fin mai. Souhaitons à chacun d'avoir, par ces récoltes, obtenu la récompense de son travail d'apiculteur.

Sur le plan sanitaire, votre section n'a pas chômé. Une réunion des techniciens sanitaires apicoles, pour coordonner et organiser les visites dans le cadre du protocole de soin, s'est déroulée en mars. Une autre, prévue en octobre, fera le point de la situation sanitaire dans le département. Je souhaite que vous réserviez au technicien qui viendra visiter vos ruches le meilleur accueil, son rôle est essentiel par les conseils qu'il vous donnera sur la conduite sanitaire de votre rucher.

Le risque majeur pour nos colonies reste celui de la loque américaine. Nous estimons qu'elle est présente à des degrés divers dans 30 à 40% des ruchers du département. Face à cette situation, un travail de collaboration avec notre DDPP est indispensable. Un vétérinaire mandaté devrait se déplacer dans la semaine suite à une suspicion faite par un technicien. Nous verrons si l'administration pourra tenir cet engagement. Rappelons que le meilleur technicien sanitaire, le premier maillon de la chaîne sanitaire devrait être l'apiculteur lui-même, dans son rucher. Reconnaître les symptômes de la maladie, évaluer l'état de son élevage en visitant régulièrement ses ruches, connaître les bonnes pratiques et les appliquer, devraient être la base de toute connaissance apicole. On ne peut pas détenir des colonies d'abeilles en négligeant la dimension sanitaire de cet élevage. Et lorsque le doute vient à s'installer, il ne faut pas hésiter à contacter la section apicole du GDS.

Sur le plan administratif, l'organisation du sanitaire voulue par les pouvoirs publics, repose sur une gouvernance régionale qui implique la création d'une OVS (organisation à vocation sanitaire). De ce fait, nous sommes entrés dans la section apicole de la FRGDS de Haute-Normandie. Ce rapprochement avec nos amis du GDSA de Seine Maritime devrait permettre l'organisation d'actions communes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour terminer je voudrais remercier Yves Garaudeaux pour le travail effectué et qui, pour des raisons de disponibilité, a préféré quitter le bureau de la section apicole, et saluer l'arrivée de Gérard Grenier qui par ses compétences viendra renforcer l'équipe.

Un bel été à tous.

Philippe Picard

## Les Bonnes pratiques sanitaires

Les bonnes pratiques sanitaires sont les mesures de base qui permettent de vérifier l'état sanitaire de son rucher, d'éviter l'entrée de pathogènes par du matériel, des abeilles pilleuses ou des abeilles introduites et de maintenir un environnement sain pour que les nettoyeuses puissent correctement remplir leur rôle et que les maladies ne s'entretiennent pas dans le rucher.

### Au printemps

- ◆ Visiter systématiquement toutes les colonies pour évaluer leur état sanitaire
- ◆ Remplacer tous les fonds de ruches par des fonds propres
- ◆ Remplacer tous les couvre-cadres par des couvre-cadres propres.
- ◆ Changer les vieilles cires : 2 à 4 /an sur des cadres neufs.
- ◆ Transvaser les colonies dans des ruches propres en faisant un roulement sur 3 ans.

### En saison au rucher

- ◆ Pas de visites intempestives de ruches, chaque ouverture de ruches doit avoir sa justification.
- ◆ Désinfecter les gants et lève-cadres entre la visite de 2 ruches
- ◆ Ne pas laisser trainer les débris de cire, de propolis et les résidus de fonds de ruches.
- ◆ Ne pas laisser les ruches vides ouvertes au rucher.
- ◆ Ne pas poser les cadres peuplés au sol.
- ◆ Ne pas disposer les ruches en lignes.
- ◆ Petits ruchers, attribuer les hausses à chaque ruche en les numérotant. Ne pas échanger les cadres entre les hausses.





## A l'automne

- ◆ Visiter systématiquement toutes les colonies pour évaluer leur état sanitaire
- ◆ Détruire les colonies faibles.
- ◆ Ne pas secouer les abeilles d'une colonie bourdonneuse dans le rucher mais détruire la colonie.
- ◆ Ne pas nourrir avec du miel d'origine douteuse.

## Renouvellement du cheptel

- ◆ Achat d'essaims : demander un certificat sanitaire au vendeur.
- ◆ Elevage : préférer la méthode du paquet d'abeilles à celle de la division de colonie.
- ◆ Mettre en quarantaine les essaims naturels d'origine inconnue, établir une surveillance sanitaire et ne les introduire dans le rucher qu'en fin de saison.

## A l'atelier

- ◆ Ruches vides, hausses et couvre-cadre et fonds en bois : grattage et désinfection à la flamme jusqu'à la couleur pain d'épice.
- ◆ Fonds et ruches en plastique : grattage, bain eau de javel / eau (1 berlingot / 4.5 L d'eau)+ agent mouillant (liquide vaisselle), ou bain de cristaux de soude, rinçage.
- ◆ Enfumoir : nettoyage et désinfection réguliers.
- ◆ Tenue de protection : désinfection lavage par bain eau de javel 2.6% /eau (1/3) puis passage à la machine à laver à 60°
- ◆ Atelier : nettoyage et désinfection de la table de travail et du sol réguliers.
- ◆ Stocker les hausses vides bâties en cheminée de façon à établir un courant d'air dans un endroit aéré en grillageant le bas et le haut.



**Philippe PICARD**

## Tous ensemble contre la loque Américaine



### Quelques rappels sur la loque Américaine

La loque Américaine est due à une bactérie, *Paenibacillus larvae*, qui infecte les larves vers 2-3 jours de vie.

Cette bactérie a la capacité de sporuler, **produisant des formes très résistantes dans le milieu extérieur** (35 à 40 ans), dans le miel (plus d'un an) et même à la chaleur, aux agents chimiques et aux antibiotiques. C'est cette forme sporulée, présente dans de la nourriture contaminée, transportée par des nourrices, ou présente sur du matériel contaminé, qui va infecter les larves.



Les spores vont ensuite germer dans le tube digestif des larves, aboutissant à leur mort, par septicémie. **La larve devient alors visqueuse et collante.** Privées de nourriture, les bactéries produisent de nouveau des spores. Chaque larve morte peut contenir plusieurs milliards de spores, d'où l'importance de la dissémination de la maladie par les ouvrières lorsqu'elles cherchent à éliminer ces larves mortes.

La loque américaine mène donc à la **destruction partielle ou totale du couvain**, et à la diminution, voir à la disparition totale de la colonie d'abeilles.

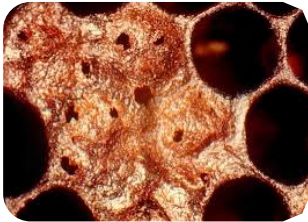
### Comment détecter la loque Américaine dans son rucher

La détection précoce de la maladie permet de limiter sa dissémination au sein du rucher et dans les ruchers avoisinants. Pour ce faire, l'inspection régulière des cadres de couvain est indispensable.



Les signes qui doivent vous alerter sont :

- ♦ **Un couvain en mosaïque**, dû à la présence de cellules operculées non encore atteintes, de cellules non operculées contenant les restes des larves malades et de cellules vides



- ♦ La présence de cellules dont les **opercules sont molles, foncées, concaves puis perforées** au fur et à mesure que la maladie progresse.

- ♦ **Une odeur de putréfaction** lorsque la ruche est massivement atteinte.

- ♦ La présence **d'écailles sèches collées dans le fond des cellules**, lorsque la maladie est avancée.

**En cas de doute, n'hésitez pas à réaliser le « test à l'allumette »** : introduire une allumette ou un petit morceau de bois dans une alvéole operculée douteuse, et tirer délicatement. Si un filet visqueux brun, correspondant à la larve en décomposition, s'étend de la cellule à l'allumette, on peut dire avec quasi-certitude que la loque est présente.





En cas de doute et/ou de test à l'allumette positif, contacter rapidement le GDS afin qu'un technicien ou un vétérinaire vienne confirmer la présence de loque.

La loque peut parfois être mise en évidence par le Technicien Sanitaire Apicole, lors de la visite réalisée dans le cadre du Protocole Sanitaire (PSE).

## Et ensuite ?

Si vous suspectez la présence de loque dans votre rucher, pas de panique ! En revanche, **il est important d'agir rapidement car la maladie est très contagieuse et le risque de contamination des ruchers voisins est important.**

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP, anciennement services vétérinaires) va envoyer un vétérinaire mandaté, qui va confirmer la présence de loque dans votre rucher, en réalisant un prélèvement de couvain. Si la suspicion est confirmée, il devra également visiter tous les ruchers dans un rayon de 3 km, afin de s'assurer qu'ils ne sont pas infectés.



Généralement, le vétérinaire recommande de détruire la ruche infectée et de brûler les éléments de la ruche, afin d'assurer la destruction des spores, pour qu'ils ne recontaminent pas vos futures ruches ou les autres ruches du rucher.

Une fois la destruction des ruches infectées et les visites de contrôle des ruchers voisins réalisés, la DDPP envoie un courrier vous signalant que l'Arrêté Portant Déclaration d'Infection (APDI), mis en place lors du diagnostic de loque Américaine et restreignant les échanges d'abeilles et de matériel dans votre secteur, est levé.





## Indemnisation des apiculteurs touchés par la loque Américaine

Lorsque vous êtes touchés par la loque Américaine, les services de l'état imposent des analyses mais aussi des visites de diagnostic et de contrôle de destruction/transvasement. Elles sont bien sûr prises en charge.

Une expertise est réalisée afin d'estimer les pertes occasionnées : colonies, ruches, cadres, pertes de production, désinfections, coûts de réintroduction,... **Pensez à conserver tous vos justificatifs d'achat de matériel ou d'abeilles afin de pouvoir les présenter en cas de besoin.**



L'apiculteur est indemnisé de la valeur des colonies abattues et jusqu'à 75% de la valeur du matériel et des coûts annexes occasionnés.



Julie RENOUX

## Le point sur la lutte contre le frelon asiatique



Afin de lutter contre la présence de l'insecte, des appâts « faits maison » sont installés dès le mois de février. Cependant, l'office pour les insectes et leur environnement (Opie), associé à France nature environnement (FNE) alerte sur le danger d'un piégeage qui serait effectué systématiquement, puisque plusieurs études ont montré que ces pièges capturent 99% d'insectes autres que le frelon asiatique.



De plus, le système s'avèrerait plutôt inefficace pour diminuer les populations de *Vespa velutina*.

L'Opie et le FNE recommandent donc d'éviter les pièges préventifs, notamment au printemps, de les limiter uniquement aux ruchers attaqués, pendant la période de fin juin à mi-novembre et de choisir des pièges élaborés pour leur plus grande spécificité à l'égard du frelon asiatique.

Des pièges sélectifs, utilisables par les apiculteurs, sont disponibles sur commande auprès du GDS : référez-vous au bon de commande, à la fin de ce bulletin





La destruction précoce des nids, du printemps à la mi-novembre, reste la méthode la plus efficace pour lutter contre le nuisible.



Les remontées d'informations concernant la présence de frelons à cette période et le croisement de données, peuvent permettre de localiser des nids. N'hésitez pas à informer la section apicole du GDS de la présence de frelons.

Si vous localisez un nid de frelons asiatiques, contactez le GDS afin qu'un technicien vienne réaliser la destruction ou contacter directement **David Oursel au 06.19.47.54.27**

Soyez vigilant, ne manipulez pas le nid vous-même

Afin de mieux évaluer l'efficacité du piégeage, et donc d'adapter les stratégies de lutte, une étude, associant l'institut technique et scientifique de l'apiculture et la pollinisation et le muséum national d'histoire naturelle, a été lancée depuis 2016 dans le Morbihan, les Pyrénées-Atlantiques et en Vendée. Parallèlement à cette étude, un autre projet, eurofrelon 2017, est mené par l'institut national de la recherche agronomique et le centre national de la recherche scientifique. Espérons que ces études nous permettront d'avancer et d'être plus efficaces dans la lutte contre cette espèce invasive.

Julie RENOUX

## Lutte contre le varroa par retrait de couvain de mâles

Le couvain de mâles est beaucoup plus attractif pour *Varroa Destructor* que le couvain d'ouvrières : la préférence est 8,3 fois supérieure en moyenne.

De plus, la longueur du stade operculé chez le mâle accroît le potentiel reproductif du varroa : dans une alvéole de mâle, il y aura plus de femelles varroas matures produites. Par rapport au couvain d'ouvrière, la période propice à l'invasion est 2,5 fois plus longue.



### Comment procéder ?

Le « cadre à mâles » est un cadre de corps auquel est ajoutée une barrette fixée au tiers supérieur. La partie supérieure est garnie de cire gaufrée et la partie inférieure est laissée vide, sans cire ni fil.

Ce « cadre à mâles » est introduit dans le corps de la ruche, en bordure du couvain, lors de la période de développement de la colonie (d'avril à juillet).

Le couvain étant dans sa phase d'expansion, le bas de ce cadre sera alors rapidement complété en cellules de mâles où la reine s'empressera de pondre.



20 jours plus tard, une fois que le couvain de mâles est operculé, ce «cadre à mâles» doit être retiré de la ruche et la partie inférieure découpée avant l'émergence des mâles.

On remet ensuite ce «cadre à mâles» dans la ruche afin de permettre une prochaine découpe (on peut répéter cette opération jusqu'à 3 fois dans la saison) sinon un cadre garni de cire gaufrée viendra prendre sa place.



Une fois les découpes successives terminées, le miel situé dans la partie supérieure du cadre peut être soit extrait s'il n'est pas cristallisé, soit laissé en place en fin de saison pour servir de provisions. Dans ce cas, le cadre est placé en rive. Quant à la cire produite, bien que pleine de larves, elle peut être fondue au cérificateur solaire.

### Remarques importantes

Il convient d'être très rigoureux sur le calendrier et effectuer le retrait du « cadre à mâles » 20 jours après son introduction sinon on élève des varroas, ce n'est pas le but recherché.



Afin de ne pas réduire significativement le nombre de mâles (10000 mâles sont nécessaires sur un lieu de rassemblement pour assurer une fécondation efficace), il convient de n'utiliser ce procédé que sur les colonies dont l'infestation le justifie au printemps.

### Conclusion

Cette méthode est simple à mettre en place.

Elle permet de baisser la pression du varroa sur les colonies les plus infestées au printemps mais ne dispense pas d'effectuer un traitement dès le début du mois d'août.

Elle n'a pas d'incidence négative sur la production de miel. Dans son étude, M. Delamarche annonce une augmentation de 15 à 20% de la production en miel d'été sur les ruches avec retrait de couvain de mâles (La santé de l'abeille n° 277 janvier février 2017).

**Sources** -Etude de M. Alexis BALLIS, Conseiller technique apicole à la Chambre d'Agriculture d'Alsace, publiée sur [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

-Etude de M Gwenaël DELAMARCHE apiculteur, La santé de l'abeille n° 277

**Philippe PICARD**

# LE SANITAIRE : UNE PRIORITÉ

La section apicole du GDS : des apiculteurs  
au service de la santé des abeilles

- ◆ Informations, conseils, formations
- ◆ Surveillance des maladies
- ◆ Prévention ; Traitements anti-varroas

Avec le soutien du conseil Régional



## DÉCLAREZ VOS RUCHES

- ◆ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
  - ◆ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation
  - ◆ Sur : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- ➔ Informer les apiculteurs, mobiliser des aides européennes, surveiller les populations



## Liste des techniciens sanitaires apicoles

M. LEGLORION	Gisay la coudre	0232443160	2 rue de la Barre
M. LHUILLIER	Sainte Marthe	0232586221	<a href="mailto:f5ike@hotmail.com">f5ike@hotmail.com</a>
M. CHAUVELOT	Saint Sebastien de Morsent	0686581348	<a href="mailto:chauveloclaude27@orange.fr">chauveloclaude27@orange.fr</a>
M. PHILIBERT	Emalleville	0232347169	<a href="mailto:jacquesphilibert@orange.fr">jacquesphilibert@orange.fr</a>
Mme FERMANEL	Iville	0688171268	<a href="mailto:christinefermanel@wanadoo.fr">christinefermanel@wanadoo.fr</a>
M. FERMANEL	Iville	0676910110	<a href="mailto:fermanel.marcel@orange.fr">fermanel.marcel@orange.fr</a>
M. PICARD	Venon	0610925919	<a href="mailto:philippe.picard-venon@wanadoo.fr">philippe.picard-venon@wanadoo.fr</a>
M. PICHERIT	Saint Etienne du Vauvray	0232599821	<a href="mailto:cpicherit@wanadoo.fr">cpicherit@wanadoo.fr</a>
M. GRENIER	Heudebouville	0232611068	<a href="mailto:grenier.g@hotmail.fr">grenier.g@hotmail.fr</a>
M. LANGLOIS	Franqueville saint Pierre	0630895823	<a href="mailto:langloisclaude@hotmail.fr">langloisclaude@hotmail.fr</a>
M. MINOT	L'Habit	0232372955	<a href="mailto:e2m.technologies@wanadoo.fr">e2m.technologies@wanadoo.fr</a>
M. PLATEL	Lieurey	0232426464	
M. BIRRE	Saint Just	0682586685	<a href="mailto:jean.bire@wanadoo.fr">jean.bire@wanadoo.fr</a>



## Le coin des annonces

Et voici une nouvelle rubrique, pour répondre à de nombreuses demandes d'apiculteurs : Acheter des abeilles ou du matériel, localement, avec des garanties sanitaires.

**Pour déposer une annonce, contactez directement le GDS :**

[accueil@gds-eure.com](mailto:accueil@gds-eure.com)

**02.32. 23.86.86**

Pour des conseils relatifs aux achats de matériel et d'abeilles, vous pouvez également contacter le  
**Syndicat d'Apiculture de l'Eure via son site**  
**SA27.org**

### **Délivrance des produits de traitement contre le varroa**

Les ordonnances et médicaments nécessaires au traitement de vos ruches, vous seront délivrés le

**Vendredi 21 juillet 2017**  
**De 14h à 17h**

Au GDS de l'Eure, 2 voie de la Garenne à Guichainville

En dehors de ce jour, sur rendez-vous, au GDS



# COTISATION 2017

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Commune :	Code postal :
Téléphone :	Mail :
N° NAPI :	Nombre de ruches :

Je soussigné (e) .....

Déclare par la présente adhérer à la section apicole du GDS de l'Eure, et m'engage à respecter le règlement intérieur de la section. En tant qu'adhérent je peux bénéficier de la délivrance par le GDS de l'Eure, de médicaments vétérinaires anti-varroas, selon les recommandations et prescriptions mentionnées dans le plan sanitaire d'élevage (PSE)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

<b>Cotisation 2017</b>	1	15 €	15 €
	nombre de ruches: _____ x	0.50 €	+
<b>Revue santé de l'abeille</b>	6 numéros	18 €	+
<b>Produits anti-varroas (cf. page au verso)</b>			+
<b>Pièges sélectifs frelon asiatique Vetopharma (1 boîte + 3 recharges)</b>	_____ x	4 €	+
<b>Total</b>			=

*Merci d'envoyer votre chèque accompagné de cette page dûment remplie recto-verso, avant le 17 juillet 2017 au*

**GDS27 - Section Apicole  
CS 30556 - 27005 EVREUX Cedex**

Je soussigné(e) .....  
 adhèrent au GDS de l'Eure, atteste avoir pris connaissance du plan sanitaire d'élevage (PSE) et de ses recommandations sanitaires, et utiliser les médicaments vétérinaires délivrés par le vétérinaire du GDS de l'Eure selon ses prescriptions, mentionnées dans le PSE et précisées lors de la visite de suivi réalisée dans mon rucher.

Le                    à                    Signature

### Produits de traitement contre le varroa

Médicament	Molécule(s)	présentation	coût	Quantités nécessaires	Coût
<b>APIVAR</b>	amitraze	Sachet de 10 lanières	21 € x		=
<b>APISTAN</b>	Tau-fluvalinate	Sachet de 10 lanières	21 € x		=
<b>APILIFE VAR</b>	Thymol,...	Sachet de 2 plaquettes	3 € x		=
<b>MAQS</b>	Acide formique	Seau de 4 sachets	13 € x		=
<b>APIBIOXAL</b>	Acide oxalique	Sachet de 35 g	18 € x		=
<b>TOTAL</b>	<b>A reporter sur la page précédente</b>				=

Les ordonnances et médicaments nécessaires, vous seront délivrés au GDS, lors de la distribution du 21 Juillet 2017

En dehors de ce jour, sur prise de rendez-vous au GDS



## Composition du bureau de la section apicole du GDS

### **Philippe PICARD**

6 Chemin de la vie de l'Etraz  
27110 VENON

06 10 92 59 19 [philippe.picard-venon@wanadoo.fr](mailto:philippe.picard-venon@wanadoo.fr)

### **Thérèse DENEUVE**

166 Route d'Elbeuf -  
27370 LE GROS THEIL

02 32 35 50 84 [janot.deneuve@orange.fr](mailto:janot.deneuve@orange.fr)

### **Jean-Pierre BOUCHER**

La Mare Bechet -  
27110 BERENGEVILLE la CAMPAGNE

02 32 34 32 76 [zab.boucher@yahoo.fr](mailto:zab.boucher@yahoo.fr)

### **Claude PLATEL**

12 , rue de l'île Bavarde - 27560 LIEUREY

02 32 42 64 64 [claud.platel494@orange.fr](mailto:claud.platel494@orange.fr)

### **Jean BIRRE**

13 rue des Saules - 27950 SAINT JUST

06.82.58.66.85 [jean.birre@wanadoo.fr](mailto:jean.birre@wanadoo.fr)

### **Marcel FERMANEL**

3 rue de Gibelmare - 27110 IVILLE

02 32 34 11 73 [fermanel.marcel@orange.fr](mailto:fermanel.marcel@orange.fr)

### **Philippe FIQUET**

3, Route de Beauvais - 27190 ORMES

02 32 35 48 56 [fiquetphilippe@wanadoo.fr](mailto:fiquetphilippe@wanadoo.fr)

### **Marcel MAUGER**

40, Route de Louviers - 27400 SURVILLE

02 32 50 51 44 [mauger.marcel@orange.fr](mailto:mauger.marcel@orange.fr)

### **Claude LANGLOIS**

2525, Route de Paris  
76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE

02 35 80 10 66 [langloisclaud@hotmail.fr](mailto:langloisclaud@hotmail.fr)

### **Gerard GRENIER**

9, Route de Venables  
27400 HEUDEBOUVILLE

02 77 16 19 84 [grenier.g@hotmail.fr](mailto:grenier.g@hotmail.fr)



2, Voie de la Garenne - CS 30556  
27005 EVREUX Cedex

☎ : 02.32.23.86.86 - 📠 : 02.32.28.09.41

✉ : [accueil@gds-eure.com](mailto:accueil@gds-eure.com)

[www.gds-eure.com](http://www.gds-eure.com)

Éditeur GDS de l'Eure  
N° ISSN : 1951 - 1000